

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 11 AVRIL 2011, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

Présidence: M. Tercier Daniel, Syndic

Participants: 62 citoyennes et citoyens

A 20h03, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée principalement consacrée aux comptes. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition des intervenants. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°13 du 01 avril 2011, par affichage au pilier public et par envoi d'un tout-ménage.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen du village. Il salue M. Patrick Pugin du journal La Liberté.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau:

- M. Laurent Thiéblemont, La Condémine 774
- M. Jean-François Busslinger, Sur la Ville 540
- Mme Christiane Giller, La Dola 508

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les scrutateurs sont priés de venir chercher les formules pour les votes éventuels.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2010
2. Comptes 2010 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2010 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Règlement de l'accueil extrascolaire. Celui-ci est retiré de l'ordre du jour du fait que le Conseil communal n'a pas encore reçu les résultats de la consultation des services cantonaux
5. Reprise des infrastructures du lotissement "Chantemerle II"
6. Reprises des infrastructures du lotissement "La Lécheyre"
7. Informations
8. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2010.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

du 11 avril 2011

Tractandum 2.- Comptes 2010 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Pour 2010, le résultat de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 719.21 pour un total des produits Fr. 4'366'412.36 et des charges pour Fr. 4'365'693.15.

Concernant les charges, les détails suivants sont donnés :

Les comptes 2010 du Foyer St-Vincent sont établis sur la base de 38 lits médicalisés EMS et de 2 lits pour le home simple.

Salaires et charges du personnel : Fr. 3'109'083.65 ou 71.2 % du total

Une substantielle économie d'environ Fr. 60'000.-- est constaté, provenant principalement d'une réduction des auxiliaires de santé et des salaires des infirmières. Une compensation est néanmoins visible dans les salaires des infirmières assistantes.

Pharmacie : Fr. 116'163.35.--

Dans ce compte, d'une part, un forfait de Fr. 8.-- par jour et par résident est comptabilisé et, d'autre part, le versement de l'AFIPA qui représente le déficit du compte par rapport aux soins prodigués. Nous sommes affiliés à un pot commun géré par l'AFIPA qui couvre précisément notre déficit. Il est alimenté par contre par un éventuel bénéfice.

Alimentation et boissons : Fr. 189'598.50

Nous avons modifié notre liste des fournisseurs, tels que viande, poissons, épicerie et boissons. Nous travaillons désormais avec des grossistes, d'où une baisse d'environ 15 % des prix, sans oublier les commerçants de Vuadens.

Entretien et réparations de l'immeuble : Fr. 77'670.60

Nous avons consacré dans ce compte, Fr. 1911.-- pour changer un store dans une chambre, Fr. 2558.40 pour la réparation d'une fuite à la véranda, Fr. 3'150.-- pour la mise en conformité de l'installation électrique, Fr. 3'691.65 pour des réparations au four de la cuisine, Fr. 3'711.10 pour de multiples réparations aux machines à laver et à sécher.

Une provision est constituée pour moderniser l'installation de défense incendie de Fr. 23'763.30.

Du côté des produits, les recettes atteignent Fr. 4'366'412.36

Taxes et locations de logements des résidents : Fr. 3'001'582.05

Pour effectuer la comparaison avec le budget, il faut ajouter à ce montant, Fr. 797'270.45 qui est la participation cantonale pour l'accompagnement, et le découvert des soins de Fr. 64'324.25 qui provient également du Canton, mais décalé de 2 ans.

Tout compté, la journée coûte Fr. 178.25 pour un cas A et Fr. 350.50 pour un cas D.

Les frais financiers pour 2009 ont été calculés à Fr. 15.55 - hors district - et à Fr. 10.25 pour les résidents domiciliés en Gruyère. Nous avons comptabilisé 14'428 journées contre 14'525 en 2009.

Produits extraordinaires : Fr. 37'870.15

Il s'agit du troisième tiers de la participation aux excédents de la CSS que nous avons reçu pour les années 2005 à 2007 pour Fr. 23'565.60, et Fr. 9'791.35 provenant de la faillite d'un ancien résident.

du 11 avril 2011

Les comptes du Foyer St-Vincent bouclent comme suit :

Total des produits	Fr. 4'366'412.36
Total des charges	Fr. 4'365'693.15

Excédent des produits	Fr. 719.21
	=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

M. Christian Mossu donne connaissance du rapport de ladite commission :

Alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 144.57, les comptes présentent un excédent de produit de Fr. 719.21.

Sur la base du rapport du 15 mars 2011 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2010 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

M. Bruno Morchetti demande si, dans les comptes du Foyer St-Vincent, les travaux actuellement en cours dans le cadre des transformations sont déjà comptabilisés ou s'il s'agit d'un compte séparé.

M. Paul-Henri Donzallaz répond que ces travaux sont financés par un crédit de construction qui ne fait pas partie de cette comptabilité.

La parole n'est plus demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2010 du Foyer St-Vincent sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Comptes 2010 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

Fonctionnement

Le total des dépenses se monte à Fr. 9'184'020.06 et les recettes à Fr. 9'205'601.81. Le résultat de fonctionnement pour 2010 est un bénéfice de Fr. 21'581.75.

Les amortissements supplémentaires que nous avons réalisés sont de Fr. 1'515'228.95 et une réserve de Fr. 120'000.-- a été constituée pour un collecteur que nous devons réaliser prochainement.

Dans ces explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des investissements étaient en consultation au secrétariat communal.

Administration	Dépenses	Fr. 1'452'321.65
	Recettes	Fr. 977'208.--

du 11 avril 2011

Traitement du Conseil communal

Traitement du conseil - jetons - frais de déplacement Fr. 81'952.--

Afin de comparer les charges qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

Fournitures de bureau

Fr. 24'448.20

Les dépenses liées sont partout, même ici. L'Etat prélève ¼ de ce compte, soit Fr 5'550.-- pour des actes d'origine et des cartes d'identité, passeports ou autorisations de séjour. L'entretien des photocopieuses se monte à Fr. 9'763.15. Nous avons acheté du matériel consommable pour Fr. 8'373.--

Internet et site communal

Fr. 4'960.10

Le graphisme du site internet a été complètement revu pour un montant d'environ Fr. 2'500.-- Le service de maintenance représente Fr. 500.-- et la connexion au Groupe E, Fr. 2'000.--. Le Conseil communal encourage vivement à la consultation de ce site. Les informations contenues peuvent être intéressantes.

Ordre public

Dépenses	Fr. 378'542.90
Recettes	Fr. 334'952.10

Frais de tutelle

Fr. 15'312.40

Estimation difficile pour ce compte. En 2009, le budget était de Fr. 15'000.-- alors que l'utilisation s'est élevée à Fr. 25'000.--. Pour 2010, le budget a été augmenté à Fr. 20'000.-- et l'utilisation n'a été que de Fr. 15'312.40. Le tableau du coût d'un mandat des 3 dernières années est présenté à l'écran (pour 2010, Fr. 1'020.85 par pupille)

Police du feu

Achat de matériel

Fr. 14'658.45

L'équipement de nouveaux sapeurs avait été budgétisé pour Fr. 9'000.--. Or, les anciens ont pu céder leur équipement aux nouveaux incorporés. D'autre part, le matériel acquis consiste en de nouvelles radios, de la tuyauterie pour Fr. 5'261.10 (Budget Fr. 5'200.--) et une installation du système Sibox pour Fr.4'004.85.

Protection civile

Subsides versés à des abris privés

Fr. 194'000.--

Lors de la présentation du budget, il avait été annoncé que le déficit de places protégées serait comblé en 2010. C'est le cas, avec les constructions suivantes :

60 places dans le quartier de Chante-Merle, subventionnées à Fr. 1'500.-- pour un total de Fr. 90'000.--, et

400 places dans le périmètre d'Atlantis Center, subventionnées à Fr. 1'300.-- pour un total de Fr. 104'000.-- qui représente le premier acompte sur un total de 5. Il a été payé en 2010.

Petite précision : les liquidités 2011 ont permis d'effectuer le paiement restant, moyennant un rabais supplémentaire de Fr. 75.-- par place ou une réduction de Fr. 30'000.--

La facturation représente 54 places pour un budget de 49

Enseignement et formation

Dépenses	Fr. 2'052'297.59
Recettes	Fr. 146'062.32

du 11 avril 2011

Fournitures scolaires Fr. 54'258.65

L'utilisation du budget, pour les achats de matériel, se présente de la manière suivante :

Fr. 30'772.-- pour la matériel scolaire

Fr. 18'962.10 pour les photocopies, ce qui représente 755 copies par élève

Fr. 3'059.-- pour le matériel consommable

Indemnités sport et loisirs Fr. 28'126.40

Par rapport à l'année dernière et malgré environ 50 élèves supplémentaires, les coûts de ce compte restent maîtrisés. Le montant utilisé en 2009 était de Fr. 31'954.-- et celui de 2010 est de Fr. 28'126.40, en diminution de 12 %. Cependant, l'analyse démontre que les cours de natation à Charmey utilisent 53 % du budget total.

Entretien et rénovation de l'école Fr. 11'901.40

Il a été procédé à une réfection complète de l'ancienne salle de répétition du Chœur-Mixte pour un montant de Fr. 6'146.30 et à une modification sanitaire à la salle du Conseil pour Fr. 2'471.--.

Entretien et rénovation du complexe Fr. 17'192.30

Quelques surprises apparues en cours d'année ont fait exploser le budget. Les charges courantes sont de Fr. 2'172.70 de contrats de maintenance, Fr. 700.-- pour le nettoyage des vitres de la salle de gym et Fr. 1'400.-- pour les différentes fournitures. Du côté des réparations, Fr. 3'600.-- et Fr. 5'000.-- ont été utilisés pour les sols des douches, Fr. 2'400.-- pour l'échange de l'horloge mère et Fr. 2'000.-- pour la sono.

Culte, culture et loisirs	Dépenses	Fr. 162'194.05
	Recettes	Fr. 6'122.50

Sociétés à but culturel Fr. 12'362.--

Sociétés sportives Fr. 5'650.--

Santé	Dépenses	Fr. 398'482.30
	Recettes	Fr. 12'345.90

Participation aux hôpitaux de district Fr. 90'354.--

Participation aux frais financiers des homes Fr. 100'693.90

A la fin 2010, 37 habitants de Vuadens séjournaient dans 11 homes de la région. Sur ce montant, une somme de Fr. 60'000.-- est versée au Foyer St-Vincent. Ce montant représente 38.5 % des frais financiers que le Foyer facture.

Service dentaire, visites médicales Fr. 19'948.95

Dans ce compte, le sujet n'est pas le dépassement de budget, bien au contraire, il est complètement respecté, mais le taux de subventionnement de la commune. En effet, notre part passe de 16.1 % en 2008 à 22.2 % en 2009, pour atteindre 38.2 % l'année dernière.

du 11 avril 2011

Affaires sociales Dépenses Fr. 758'838.95

Dans ce dicastère, la majorité des dépenses est imposée, soit par les services du Canton, soit par des Associations intercommunales.

Association d'accueil familial de jour Fr. 26'138.60

Les prévisions dans ce compte sont très difficiles, voire impossibles à estimer. En comparaison avec les deux années précédentes, il est constaté, pour 2009, que la prise en charge des 21 enfants se fait dans 3 crèches extérieures, et l'Association "Accueil familial de jour" accueille 12 enfants. En 2010, 1 enfant supplémentaire était placé. L'Association "Accueil familial de jour" en accueillait 15.

Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 316'221.--

Le montant est identique au budget en raison d'un compte de régulation géré par le Service social et surtout de la date à laquelle le RSSG clôture ses comptes. Leur rapport a été reçu dernièrement et confirme que les comptes sont meilleurs de Fr. 219'000.-- que les communes prennent en charge. Par contre, l'aide matérielle attribuée est en augmentation de 2.62 % ou Fr. 173'000.-- sur un total des charges de presque 7 millions de francs.

Les dossiers présentés sont au nombre de 616 dont 425 pour des ressortissants suisses.

Transports et communications Dépenses Fr. 650'211.30

Recettes Fr. 30'255.25

Entretien des routes et éclairage Fr. 60'233.45

Salaires Fr. 128'230.40

L'entretien courant (Fr. 57'000.-- au budget) a coûté, en 2010, Fr. 19'450.50 dont Fr. 8'818.25 pour la signalisation, Fr. 3'864.15 de nettoyage. La taille et l'entretien des massifs se montent à Fr. 2'426.10. Une somme de Fr. 4'772.40 a été versée pour des honoraires AF et Fr. 2'367.20 pour l'inventaire du réseau communal. Aucune somme d'argent n'a été consacrée aux routes à proprement parlé.

Les autres prévisions budgétaires ont été réalisées, soit Fr. 11'192.95 pour l'éclairage de la Moilletta (Fr. 17'000.-- au budget) et Fr. 17'646.40 pour celui du Maupas (Fr. 18'000.--)

Le poste "Salaires" est légèrement supérieur au budget en raison de l'engagement d'une personne supplémentaire.

Déblaiement, sablage et protection hivernale Fr. 76'375.25

Salaires Fr. 48'165.45

Comme l'entretien, la comparaison de la rubrique "neige" est faite ensemble. Ainsi, un dépassement du budget de 92 % est constaté.

Pour 2010, Fr. 41'283.-- ont été consacrés pour des honoraires de déblaiement pur, Fr. 27'784.45 pour le sel à dégeler. Le solde du compte concerne diverses dépenses comme l'achat de piquets oranges, des barrières à neige, du gravillon, pour Fr. 6'500.--.

**Protection et aménagement
de l'environnement**

Dépenses Fr. 892'994.80

Recettes Fr. 711'466.85

du 11 avril 2011

Approvisionnement en eau

Fr. 293'979.55

Taux de couverture : 100 %

Sans le versement à la réserve de Fr. 7'193.50, le taux de couverture atteindrait 102.50 %.
Au 31 décembre 2010, la provision se monte à Fr. 219'747.07

Réserve

Fr. 50'000.--

Le remplacement des investissements du nouveau réseau d'eau doit être provisionné par prélèvement sur le produit des ventes d'eau.

L'ancienne législation ne permettait pas cette façon de faire. C'est pourquoi, dans le calcul du prix de l'eau, cette charge de renouvellement est prévue. La réserve passe ainsi à Fr. 100'000.--.

Entretien et rénovation des installations

Fr. 80'203.15

Dans ce compte, il a été constaté que le budget est dépassé de 120 % ou Fr. 43'000.--. Cela provient essentiellement de ruptures de conduites, soit par exemple Fr. 31'484.85 pour l'accident de la Moilletta. Le budget est pratiquement utilisé par ce dégât. Autres interventions : Fr. 25'654.25 au Margy, Fr. 4'318.50 à la Corbaz. Et encore Chez les Moret, au Maupas, au Russon, au Bois-du-Pâquier, etc. L'entretien des hydrantes coûte Fr. 6'800.-- et la consommation électrique Fr. 5'500.--

Vente d'eau

Fr. 187'783.55

La base du calcul retenue pour le budget est de 130'000 m³ à Fr. 1.50.

Protection des eaux

Fr. 243'511.30

Taux de couverture : 100 %

Sans le versement à la réserve de Fr. 63'872.70, le taux de couverture atteindrait 135.50 %.
Au 31 décembre 2010, la réserve se monte à Fr. 147'808.38.

Salaires déchetterie

Fr. 45'072.50

Comme déjà mentionné, l'augmentation provient de l'engagement d'une personne supplémentaire à la voirie pour s'occuper de la déchetterie en priorité.

Correction des eaux et endiguements

Fr. 15'813.20

Aménagement du territoire

Fr. 90'311.72

Ces deux derniers dicastères sont conformes au budget.

Finances et impôts

Dépenses Fr. 2'310'708.82

Recettes Fr. 6'932'028.49

Pertes sur débiteurs

Fr. -52'264.10

De concert avec la fiduciaire, une réévaluation des débiteurs a été faite et la provision a pu être réduite de Fr. 25'000.--. Les pertes de 2010 se montent à Fr. 60'000.--. La majeure partie du produit comptabilisé dans ce compte provient de l'extourne de la provision de Fr. 88'000.-- qui n'avait pas été extournée en 2009.

Les taux d'impôts communaux, par franc payé à l'Etat sont de 87.80 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

du 11 avril 2011

La facturation 2010 sous estimée par le Service des Contributions, a produit pour :

- l'impôt sur le revenu	Fr. 3'729'366.05
- l'impôt sur la fortune	Fr. 261'384.65
- l'impôt sur le bénéfice	Fr. 63'539.--
- l'impôt sur les mutations	Fr. 183'073.--

Gérance de la fortune et des dettes-capitaux : amortissements : Fr. 343'417.--. Pour ce compte, la Commune reporte les amortissements fixés selon les autorisations d'emprunts que délivre le Service des Communes.

Evolution de la dette communale : Selon le tableau présenté à l'écran, la dette par habitant a évolué comme suit :

Fr. 2'200.-- en 2007, Fr. 2'550.-- en 2008, Fr. 3'340.-- en 2009 et Fr. 3'570.-- en 2010.

Immeubles	Dépenses	Fr. 145'728.48
	Recettes	Fr. 1'493'920.30

Pour les immeubles, nous avons effectué en 2010, les travaux suivants, provoquant un léger dépassement du budget, à savoir :

Le Manoir : chauffage : Fr. 3'970.-- / entretien Fr. 2'215.-- / cabane de jardin : Fr. 8'400.--;
Café de la Gare : remise en état : Fr. 5'700.-- / réfection électricité : Fr. 3'220.-- / chauffage : Fr. 10'930.-- / le reste représente l'entretien courant;
Grande salle : frais de chauffage : Fr. 6'700.-- / entretien Fr. 1'000.-- / réfection électricité : Fr. 2'700.--.

Compétences du Conseil communal Fr. 26'930.95

Les éléments extraordinaires qui surviennent en cours d'année, et pour lesquels la Commune n'a pas pu établir un budget, apparaissent dans ce compte. Il s'agit en fait d'un acompte de leasing pour Fr. 4'456.80, de Fr. 2'000.-- couvrant un dépassement d'investissement de l'élévateur, de Fr. 20'000.-- pour le réaménagement de la traversée du village.

Amortissements extraordinaires Fr. 1'523'338.--

Dont : Fr. 300'000.-- sur l'agrandissement des vestiaires du FC, Fr. 1'091'560.45 sur les ventes de terrain, Fr. 123'668.55 sur l'équipement du Bois-du-Pâquier.

Investissements

Agrandissement des vestiaires du terrain de football Fr. 300'000.--

Décision de l'assemblée communale du 13 décembre 2007 pour le budget 2008 : Fr. 300'000.--.

Le financement de ces travaux a été absorbé par un amortissement supplémentaire en 2010. Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan.

Achat d'un véhicule et de saleuses et

Crédit complémentaire pour véhicule et saleuses Fr. 89'712.50

Décisions des assemblées communales du 13 décembre 2007 de Fr. 80'000.--, et du 19 mai 2010 de Fr. 9'712.50.

Le financement de ces travaux a été absorbé par les liquidités courantes. Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan.

du 11 avril 2011

Achat d'un élévateur

Fr. 25'000.--

Décision de l'assemblée communale du 3 décembre 2009, pour le budget 2010 :
Fr. 25'000.--.

Le financement de cet achat a été absorbé par un amortissement supplémentaire en 2010.
Cet investissement a été transféré au bilan.

Achat d'un tracteur pour les services communaux

Fr. 25'000.--

Décision de l'assemblée communale du 3 décembre 2009 de Fr. 25'000.--.

Le financement de cet achat a été absorbé par un amortissement supplémentaire en 2010.
Il a été transféré au bilan.

Les comptes 2010 de la Commune bouclent comme suit :

Fonctionnement :

Total des recettes Fr. 9'205'601.81

Total des dépenses Fr. 9'184'020.06

Excédent net des recettes Fr. 21'581.75

Investissements :

Total des dépenses Fr. 2'322'106.95

Total des recettes Fr. 1'877'326.10

Excédent net des dépenses viré au bilan Fr. 444'780.85

Bilan au 31 décembre 2010 :

Total de l'actif Fr. 10'914'342.02

Total du passif Fr. 10'685'744.64

Fortune nette Fr. 228'597.38

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2010 Fr. 228'597.38

Fortune nette au 31 décembre 2009 Fr. 207'015.63

Augmentation de fortune Fr. 21'581.75

Fonds Louis Guigoz

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante : les produits, tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel en raison du caractère d'encouragement aux jeunes étudiants et apprentis, sont de Fr. 8'592.50 et la subvention communale de Fr. 2'600.--, inchangée depuis de nombreuses années.

La principale charge représente le montant des bourses que la Commission du Fonds octroie aux jeunes étudiants ou apprentis de la commune, soit Fr. 11'542.--.

Le résultat de l'année dernière est de Fr. 349.50 d'excédent de charges.

du 11 avril 2011

Les comptes 2010 du Fonds Louis Guigoz bouclent comme suit :

Total des dépenses	Fr.	11'542.--
Total des recettes	Fr.	11'192.50

Perte	Fr.	349.50
		=====

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2009	Fr.	250'411.65
Fortune nette au 31 décembre 2010	Fr.	250'062.15

Diminution de fortune	Fr.	349.50
		=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Christian Mossu donne connaissance du rapport de la Commission financière :

Alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 282'621.50, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 21'581.75. Sur la base du rapport du 9 mars 2011 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2010 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Toutefois, la Commission financière demande, qu'en cas de dépassement de crédit, la procédure soit respectée et que les crédits complémentaires soient soumis obligatoirement à une prochaine assemblée communale. Nous attirons une attention particulière sur les dépassements de crédit concernant les investissements terminés du trottoir "La Place II" et de l'équipement de la zone à bâtir du Bois-du-Pâquier.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

La parole n'est pas demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte les comptes 2010 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

Tractandum 5.- Reprise des infrastructures du lotissement "Chantemerle II".-

Présentation : M. Daniel Tercier

Par rapport à la route cantonale, le lotissement "Chantemerle II" se trouve à l'arrière du quartier du Dally. Sur les 29 habitations prévues, plus de la moitié est réalisée, ou est en cours de construction.

Pour la mise en valeur de ce lotissement, les promoteurs ont aménagé les infrastructures de base telles que la route, les canalisations et l'adduction d'eau. Le Conseil communal propose la reprise de ces infrastructures, sans frais pour la commune, lorsque toutes les constructions seront terminées et que lesdites infrastructures auront été certifiées conformes par les ingénieurs mandatés.

Cette procédure de reprise est habituelle. Des assemblées antérieures ont déjà décidé la reprise des infrastructures d'autres quartiers, notamment Le Bugnon, Le Dally, Es Novallys et le Rialet.

du 11 avril 2011

L'accord de l'assemblée communale est obligatoire selon la loi sur les communes étant donné que l'entretien futur constituera une charge durable pour la commune. Cet accord est requis à cette assemblée de façon à pouvoir en disposer le moment venu.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant la reprise de ces infrastructures.

M. Raymond Röthlisberger remarque, sur la photo projetée à l'écran, qu'il n'y a pas de trottoir. Dans l'hypothèse d'une reprise par la commune, il aimerait savoir qui supporterait les charges en cas de nécessité de construction d'un trottoir.

M. Daniel Tercier répond qu'il s'agit de quartiers qui, à futur, seront en zone 30 km/h comme toute l'agglomération bulloise. Dans cette perspective, les trottoirs ne seront peut-être pas nécessaires et, en l'occurrence, ne sont pas prévus dans ces quartiers-là. Les parcelles ont été vendues en limite de routes.

M. Jean-Marc Ropraz demande ce qu'il en est de l'éclairage.

M. Emmanuel Déforel répond que cette installation a été demandée aux promoteurs et sera posé à la fin du chantier.

M. Martin Buchs revient sur les zones 30 km/h et fait remarquer que la limitation à 50 km/h est toujours appliquée dans le quartier du Dally.

M. Daniel Tercier répond qu'il s'agit d'aménagements futurs. Lors d'une prochaine assemblée, le nouveau Conseil communal va certainement demander un crédit pour la réalisation totale de ces infrastructures de 30 km/h, dans le cadre d'un ensemble de nouveaux aménagements dans le village.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. La reprise des infrastructures du lotissement "Chantemerle II" est acceptée par main levée à l'unanimité.

Tractandum 6.- Reprise des infrastructures du lotissement de "La Lécheyre".-

Présentation : M. Daniel Tercier

Ce lotissement se situe le long de la route des Colombettes, au lieu-dit "Village d'Enhaut". Il comporte 8 parcelles à bâtir. Une villa est en cours de construction et trois autres projets sont déposés.

Comme pour les autres lotissements, le promoteur aménage les infrastructures de base. Les canalisations et l'adduction d'eau sont réalisées. Le coffre de la route est construit et le bitume va être posé incessamment.

Le Conseil communal propose également la reprise de ces infrastructures, sans frais pour la commune, lorsque toutes les constructions seront terminées et que lesdites infrastructures auront été certifiées conformes par les ingénieurs mandatés.

Comme indiqué au point précédent, il s'agit également de la procédure habituelle qui nécessite l'accord de l'assemblée communale compte tenu de la charge durable d'entretien futur.

Pour cet objet aussi, le Conseil communal désire disposer des éléments nécessaires lorsque la reprise interviendra.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion.

du 11 avril 2011

La parole n'est pas demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. La reprise des infrastructures du lotissement de "La Lécheyre" est acceptée par main levée à l'unanimité.

Tractandum 7.- Informations.-

Départ de M. Emmanuel Déforel.

Ce soir, M. Emmanuel Déforel participe à sa dernière assemblée communale. Il a décidé de ne pas continuer la belle aventure entamée au sein de notre Conseil depuis cinq ans. Nous nous devons de respecter sa décision.

M. Emmanuel Déforel aura marqué son passage à la commune. Par son professionnalisme et sa connaissance des dossiers, il avait un avantage sur beaucoup d'entre nous. C'est un homme de terrain, une personnalité de dialogue et un fin négociateur lors d'attribution de travaux. C'était son métier. Mais il savait discuter avec les entrepreneurs et les maîtres d'état.

Bien des économies financières ont pu ainsi être réalisées lors de signatures de contrats en faveur de la commune.

Sa plus belle réalisation, c'est la rénovation du réseau d'eau communal. Que d'heures, que de séances il a consacré à la construction des réservoirs, à la pose des nouvelles conduites, à la signature de conventions avec les propriétaires des terrains traversés par les canalisations et à la recherche de solutions favorables pour la distribution de cet or bleu communal. Aujourd'hui, son bébé est né. Il grandit et se porte bien !

M. Emmanuel Déforel avait une place importante dans l'autorité communale. Ces avis, calmes et réfléchis, étaient régulièrement suivis.

Le Conseil communal, les citoyennes et citoyens de Vuadens vous remercient, M. Emmanuel Déforel, pour votre engagement et votre disponibilité. Il était agréable, même très agréable, de collaborer et de travailler avec vous !

Nous vous souhaitons le meilleur pour votre futur, à vous et à votre famille !

Sur les encouragements de M. Daniel Tercier, l'assemblée communale applaudit M. Emmanuel Déforel.

Tractandum 8.- Divers.-

M. Claude Thürler : le procès-verbal de l'assemblée est disponible au bureau communal pendant les heures d'ouverture mais celles-ci sont restreintes. Il suggère donc que le procès-verbal soit mis à disposition sur le site internet de la commune.

M. Daniel Tercier prend note de la demande de M. Claude Thürler

M. Jean-Marc Ropraz aimerait savoir s'il y aurait la possibilité d'étudier l'extension de Mobul jusqu'au bout du village. Le secteur du Maupas se développe, de nouvelles entreprises s'y implantent et il y a beaucoup d'attentes de Mobul jusqu'à la gare. Il se dit conscient des pro-

du 11 avril 2011

blèmes qui pourraient surgir, par exemple au niveau des manœuvres d'un bus articulé, mais demande néanmoins d'étudier cette possibilité.

M. Daniel Tercier répond que sa demande sera transférée au comité Mobul par M. Christian Rossat.

Autre intervention de M. Jean-Marc Ropraz : A la vue des comptes de la commune, il constate qu'un montant de quelque Fr. 5'600.-- est attribué aux sociétés à buts culturel et sportif. Plusieurs sociétés, telles que la musique, le foot, la gym, le ski-club, l'OJ, le tir, comptent dans leurs rangs des jeunes de moins de 16 ans. Or, il faut du monde pour s'en occuper, les résultats des lotos sont très variables et la gestion financière devient donc de plus en plus difficile. Dans certaines communes, un montant forfaitaire par jeune de moins de 16 ans est attribué aux sociétés concernées à titre de subvention communale annuelle. Chaque automne, les dites sociétés annoncent à la commune le nombre de jeunes qu'elle compte dans ses rangs. M. Jean-Marc Ropraz demande donc d'étudier si une telle pratique pourrait être instaurée dans notre commune, par exemple par l'attribution d'un montant fixe de Fr. 10.-- ou Fr. 20.-- par jeune, afin de soutenir un peu plus les sociétés qui font l'effort de former des jeunes.

M. Daniel Tercier remercie M. Jean-Marc Ropraz de sa proposition et prend note.

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et leur donne d'ores et déjà rendez-vous au mois de juin pour la première assemblée constitutive de la nouvelle législature. Avec une projection de circonstance de M. Paul-Henri Donzallaz, il souhaite à chacune et chacun un bel été et de bonnes vacances.

L'assemblée est levée à 20h43

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier